

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-quatre juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur **DAVID** Pascal, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs. MONCEL Laurent, AUBERT Monique, RIPPE Hervé, MUREAU Michèle, FAVRE Pascal, PATIN Elodie, GEIST Anne-Marie, TILLY-DESMARS Patricia, LARDELLIER Nathalie, ALVARO Lionel, CASASOLA Sylvain, PEYRE DE FABREGUES Emmanuel, AMAOUZ Christelle, MARTIN Jean-Luc, RAY Nadège, LAGARDE Brice, GONNET Vincent, DORAND Marie-Françoise, OTTAVY Christine, LYONNET Germain.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Chantal MASSON à Vincent GONNET, Véronique PINCEEL à Nadège RAY

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la séance du conseil municipal sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.

En l'absence de remarques, le compte rendu du 27 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'absence de Christelle Provot et qu'elle sera remplacée dès lundi 30 juin.

Le Conseil municipal accueille les élus du Conseil municipal d'enfants :

Etaient présents : ADRIEN Romane, ARAGON Clara, BOUTAVIN Ericka, FINGAL Valentin, DELFORGES Romane, LEMOIS Baptiste, LEMOIS Anselme

Elodie PATIN, adjointe aux affaires scolaires remercie les enfants qui se sont investis tout au long de l'année et accorde le bilan de ce travail en majorité à l'équipe de Madame DORAND qui a assuré les séances du Conseil jusqu'en mars.

Elle ajoute que ses remerciements vont également aux parents qui s'investissent avec leurs enfants dans leur démarche citoyenne.

Les enfants présentent leurs travaux :

« *L'année dernière, nous avons travaillé sur le concours Land'Art : le Land'art consiste à utiliser la nature pour créer des œuvres. Le concours a eu lieu le 7 décembre avec 19 réalisations pour 22 inscriptions.* »

Nous avons été présents à toutes les cérémonies officielles de la commune (11 novembre, 8 mai et vœux du Maire)

Nous avons travaillé en commissions : fleurissement, collecte de livres et jouets pour l'OASIS à Villefranche sur Saône.

Nos projets pour la rentrée : *envoi de livres dans un autre pays ou vers une autre association. La gazette de Quincieux a changé d'organisation et nous allons pouvoir devenir de petits reporters en envoyant des photos et des petits articles sur des thèmes qui nous touchent.*

Nous remercions en particulier M. Boucher, Mme Dorand ainsi que Mme Mirquet David, Mme Ruf, M. Demon et M. Henry pour le travail effectué tout au long de cette année. »

Un diplôme de fin de mandat ainsi qu'un livre souvenir sont remis en remerciement aux cinq enfants de CM2, à qui le Maire et l'adjointe souhaitent de poursuivre brillamment leur scolarité au collège.

A la question sur le devenir des conseillers municipaux après l'école élémentaire, une réflexion sera menée sur un éventuel conseil d'adolescents ou de préadolescents qui se sentent concernés par la vie de la commune et souhaitent poursuivre leur investissement.

Après avoir écouté le résultat des travaux, Monsieur le Maire félicite les enfants et l'ensemble des personnes impliquées dans le Conseil municipal d'enfants avant de passer à l'ordre du jour.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2013

Michèle MUREAU a présenté le rapport du délégué et a rappelé que le rapport est consultable en mairie dans son intégralité. Le contrat a été signé le 1^{er} juillet 2013 et la commune paie un forfait annuel, la facturation étant établi par les services du Grand Lyon depuis le 1^{er} juin 2014.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du rapport annuel du délégué (VEOLIA) pour l'assainissement pour l'année 2013.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR L'ANNEE 2013

Après présentation du rapport par Monique AUBERT, Mme DORAND a demandé si un comparatif a été fait sur 2012/2013. Mme AUBERT a répondu qu'il n'était pas possible d'établir une comparaison puisque seuls 4 mois étaient couverts par la DSP en 2012.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du rapport annuel du délégué (Association Léo Lagrange) pour l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour l'année 2013.

INTEGRATION AU GRAND LYON :

PROCES VERBAL DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES BIENS DU SIEVA ET DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX AU GRAND LYON

L'adhésion de la commune de Quincieux au Grand Lyon emporte le transfert de la compétence obligatoire eau et entraîne également le retrait de droit de Quincieux du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA), qui gère la compétence de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Commune.

Au titre des conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat, les biens constitués principalement des canalisations de distribution d'eau potable et des branchements sont transférés successivement en pleine propriété à titre onéreux, au 1^{er} juin 2014, à la Commune de Quincieux, puis, à la Communauté urbaine. Seuls les poteaux d'incendie de la Commune, antérieurement mis à disposition du SIEVA, sont transférés en pleine propriété à titre gratuit à la Communauté urbaine.

Un procès-verbal de transfert doit être approuvé et signé par les représentants du SIEVA, de la Commune de Quincieux et de la Communauté urbaine. Conformément à la réglementation, ce transfert s'accompagne d'une prise en charge d'une quote-part des remboursements d'emprunts

contractés par le SIEVA et ayant financé ces biens, laquelle fera l'objet d'une convention particulière.

Vincent GONNET pose la question de l'équilibre financier de l'opération. Pascal DAVID confirme que l'opération globale de transfert n'aura aucune incidence financière pour la commune.

Les compteurs d'eau restant la propriété du SIEVA, Vincent GONNET demande si ces derniers feront l'objet d'une location à la commune. Pascal DAVID répond que ce point est du ressort de la Communauté urbaine qui reprend le dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve cette proposition.

PROCES VERBAL DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES BIENS EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX AU GRAND LYON

L'intégration de la commune de Quincieux à la Communauté urbaine emporte le transfert de la compétence obligatoire assainissement au 1^{er} juin 2014.

Conformément aux articles L. 1321-1 et L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le transfert de la compétence assainissement s'accompagne également du transfert des biens nécessaires à son exercice.

Ces biens sont transférés en pleine propriété à la Communauté urbaine. Le transfert de la station d'épuration s'accompagne également du transfert en pleine propriété de la parcelle où celle-ci se situe.

Un procès-verbal de transfert, auquel sont annexés l'état de l'actif et le registre d'inventaire physique (exercice 2013 en date du 12 décembre 2013), doit être approuvé et signé par les représentants de la Commune de Quincieux et de la Communauté urbaine. Conformément à la réglementation, la dette ayant servi à financer ces biens sera reprise dans le cadre de l'intégration du budget assainissement de la Commune de Quincieux au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve cette proposition.

PROCES VERBAL DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES BIENS DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON AU TITRE DE LA COMPETENCE ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-009 du 29 avril 2013, la commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1^{er} juin 2014, portant le nombre total de communes membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert de la compétence obligatoire élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés à la Communauté urbaine sur le territoire de la commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Commune de Quincieux s'est retirée de la Communauté de communes Monts d'Or d'Azergues (CCMOA). La CCMOA avait délégué la compétence élimination et traitement des déchets au Syndicat mixte Beaujolais Azergues (SMB).

La Commune de Quincieux a donc repris la compétence élimination et traitement des déchets pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 mai 2014.

Depuis le 1^{er} juin 2014, au titre des conditions patrimoniales du transfert de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, les containers de tri sélectif seront transférés en pleine propriété et à titre gratuit à la Communauté urbaine à la date de l'intégration de la Commune de Quincieux.

Un procès-verbal de transfert doit donc être approuvé et signé entre la Commune de Quincieux et la Communauté urbaine.

Ce transfert est réalisé, conformément aux articles L. 5211-18, L. 1321-1, L. 1321-2 et L. 1321-4 du Code général des collectivités territoriales et à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

A l'unanimité des votants, la Conseil municipal approuve cette proposition.

CONVENTION D'EXPLOITATION DU SERVICE DE NETTOIEMENT ET DE VIABILITE HIVERNALE DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX

Il est proposé que la Communauté urbaine, en application de l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, confie par convention le service de nettoiement et de viabilité hivernale à la Commune de Quincieux. Cette convention serait établie dans la continuité de l'expérimentation réalisée pour la Commune de Lissieu et pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2014.

Les attributions relevant de la Communauté urbaine et dont le service serait confié à la Commune de Quincieux sont les suivantes :

- le nettoiement des espaces et voiries en lien avec leur sécurité et leur salubrité,
- le déneigement des espaces et voiries en lien avec la sécurité des déplacements,
- la maîtrise des végétaux en lien avec la sécurité des déplacements,
- le nettoiement des corbeilles de propreté,
- l'évacuation et le traitement de tous les déchets collectés.

La participation financière annuelle de la Communauté urbaine correspondrait au coût de réalisation du nettoiement et de la viabilité hivernale, soit 219 578 € TTC répartis de la façon suivante :

- fonctionnement - nettoiement : 193 152 € TTC,
- fonctionnement - viabilité hivernale : 26 426 € TTC.

En conséquence, la Communauté urbaine verserait une contribution annuelle non révisable de 219 578 € TTC à la Commune de Quincieux.

Vincent GONNET demande s'il ne serait pas possible de cadrer la durée de la convention sur l'année civile plutôt qu'au 1^{er} juin. Pascal DAVID répond que ce point a déjà été arrêté lors des travaux préliminaires avec la Communauté urbaine.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants.

CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE ET DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DES VOIRIES DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX

L'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'extension du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale fixe la réglementation applicable dans le cadre de l'intégration d'une nouvelle Commune. Cet article précise que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application des dispositions des 3 premiers alinéas de l'article L. 1321-1 du même code, à savoir la simple mise à disposition à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) des voiries de la Commune l'ayant intégré.

Dans le cas d'une extension du périmètre d'un EPCI déjà constitué, le principe est donc la mise à disposition de la voirie à l'EPCI alors que dans le cas d'une création d'EPCI, le principe est le transfert de propriété des voies.

Afin de ne pas instaurer un régime distinct aux voiries de la Commune de Quincieux de celles des autres communes ayant intégré la Communauté urbaine dès son institution, le Conseil municipal de Quincieux prendra une délibération concordante décidant expressément de céder ses voies et approuvant le transfert de celles-ci en pleine propriété à la Communauté urbaine, conformément à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Par ailleurs, en l'absence de délibération récente de délimitation du domaine de voirie de la Commune de Quincieux, un travail en commun des services de la Commune et de la Communauté urbaine a été mené afin d'identifier précisément le domaine transféré.

Ce recensement précis du domaine transféré s'est appuyé sur les normes habituellement admises sur le territoire communautaire, c'est-à-dire essentiellement les voies de la commune représentant un intérêt pour la circulation générale.

Le recensement s'est ainsi matérialisé par :

- un état des voies transférées faisant apparaître la liste des voies avec tenant et aboutissant, les chaussées précisant le linéaire, la largeur, la surface, la nature du revêtement et les trottoirs précisant la largeur, la surface et la nature du revêtement,
- le plan de domanialité correspondant.

C'est ainsi que le linéaire transféré s'établit à 37,8 kilomètres de voiries pour la Commune de Quincieux.

Ce transfert est réalisé, conformément à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Vincent GONNET demande si le périmètre transféré pourra évoluer dans le temps. Pascal DAVID indique que le périmètre n'est pas figé et suivra l'évolution des voiries.

Marie-Françoise DORAND demande si le lotissement « Les Vergers » sera inclus dans le périmètre communautaire.

Pascal DAVID répond qu'au sujet des voiries des lotissements privés, la question avait été posée au Grand Lyon. Il ajoute que les règles sont les mêmes que celles appliquées par les anciennes municipalités de la commune. Ainsi, seuls sont concernés les lotissements possédant des voies représentant un intérêt pour la circulation générale. Il faut donc que ce soient des voies « traversantes », permettant de rejoindre une destination autre que le seul lotissement. Il rappelle qu'à ce jour, seul le lotissement « Les Grandes Terres » remplit ces conditions mais que lorsque la question avait été posée aux habitants, ils s'étaient prononcés pour un maintien du statut privé des voies.

Patricia TILLY-DESMARS confirme ces renseignements.

Pascal DAVID confirme que, bien que possédant entrée et sortie, ces voies ne permettent que l'accès à ce lotissement.

Marie-Françoise DORAND a rappelé à l'assemblée que le lotissement « Les Vergers » accueillait en son centre des logements sociaux et qu'à ce titre, les voies pouvaient être considérées comme publiques.

Pascal DAVID a répondu que l'OPAC faisait partie des propriétaires et payait sa cotisation auprès du syndicat du lotissement. Il a également précisé que suite à la rencontre du bureau du syndicat, il n'était pas favorable à l'intégration du lotissement dans le domaine communautaire.

Le Conseil municipal approuve cette proposition par 22 voix pour et 1 abstention (Marie-Françoise DORAND).

CONVENTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX AUX CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON DU 1^{ER} JUIN AU 31 DECEMBRE 2014

D'un point de vue fiscal, la Commune de Quincieux est considérée comme isolée pour l'entière année 2014. Elle perçoit, notamment, sur 12 mois la fiscalité professionnelle ainsi que le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères revenant, en principe, à la Communauté urbaine.

Un projet de convention a été établi afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Commune de Quincieux contribue financièrement, jusqu'au 31 décembre 2014, aux charges liées aux compétences transférées à la Communauté urbaine.

Le total des charges à financer par la Communauté urbaine pour la période de juin à décembre 2014 s'élèverait à 504 773,75 €.

La contribution budgétaire provisionnelle de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine est arrêtée à ce montant. Elle sera ajustée selon les montants de charges effectivement déterminés par les délibérations concordantes.

En aucun cas, le montant définitif de la contribution budgétaire de la présente convention ne pourra excéder 504 773,75 €.

Vincent GONNET demande si les recettes encaissées exceptionnellement pour 2014 (fiscalité professionnelle et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) couvrent la contribution budgétaire objet de la convention. Pascal DAVID répond en rappelant le montant des recettes correspondantes votées au budget et encaissées en totalité, à savoir 290 963 € de TEOM, 314 459 € pour la CFE et 264 843 € pour la CVAE.

Vincent GONNET rappelle que du fait de son statut de commune isolée, la commune devrait verser une participation de péréquation à l'intercommunalité de 235 708 € et qu'il avait été envisagé de négocier cette participation. Pascal DAVID confirme que cette participation est estimée à ce jour à 117 854 €.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve cette proposition.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI), une commission d'évaluation des transferts de charges est créée. Elle est composée d'au moins un représentant de chaque commune membre de l'EPCI et est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne Pascal DAVID représentant de la commune de Quincieux au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges.

QUESTIONS DIVERSES

Hervé RIPPE informe le Conseil municipal du choix du logiciel Paprika pour la bibliothèque. Le coût de ce logiciel est de 6093 € TTC, la commune ayant obtenu une remise supplémentaire de 7%.

Il rapporte également que les manifestations sur le thème de Napoléon ont connus une faible fréquentation. Cela s'explique par le choix des dates qui entraient en concurrence avec d'autres événements (cérémonies du débarquement ou fêtes dans les écoles).

Il indique également que la première réunion trimestrielle des associations se tiendra le 25 juin.

Sylvain CASASOLA rend compte de la réunion que la commission finances a eue avec le conseiller de la Caisse d'épargne de la Commune. Il indique que la Commune a actuellement 7 crédits en cours dont 1 à taux révisable, ce qui est très intéressant aujourd'hui en termes de contrat. A l'inverse, bien que les 6 autres contrats puissent être renégociés, cette solution n'est pas intéressante financièrement pour la Commune.

Il reconnaît que la gestion de la Commune est saine : le peu d'investissement et de crédits engagés ont pour conséquence un endettement faible et une capacité d'investissement de l'ordre de 2 millions d'euros. Cela permettra également de mieux maîtriser les investissements fonciers qui seront réalisés.

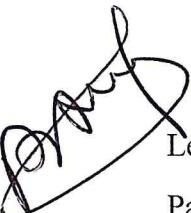
Marie-Françoise DORAND interroge Elodie PATIN sur la coordinatrice recrutée pour les temps périscolaires. Elodie PATIN lui indique que la coordinatrice est Karine LAMBOLEY et qu'elle est engagée à temps plein depuis le 23 juin.

Marie-Françoise DORAND demande des explications sur le recours au travail à temps plein pour des activités regroupées sur deux demi-journées. Elodie PATIN lui explique que cette personne sera amenée, à partir de septembre, à prendre en charge l'intégralité des services périscolaires.

Marie-Françoise DORAND s'interroge également sur le choix des activités qui seront proposées aux enfants durant les TAP. Elodie PATIN répond, après avoir rappelé le nombre de pré-inscriptions déjà enregistrées, que dans un premier temps les enfants essaieraient plusieurs activités avant de faire leur choix, l'installation des TAP étant compliquée à mettre en place.

Marie-Françoise DORAND s'interroge sur le maintien de la ligne primaire n°568. Elodie PATIN et Pascal DAVID précisent que l'équipe municipale souhaite le maintien de cette ligne mais rappellent que déjà début 2014 il était acté que cette navette ne circulerait pas les mercredis. Il explique que le coût pour une moyenne de fréquentation de 4 à 5 enfants est de l'ordre de 62 000 € par an et que, pour ses raisons, il sera très difficile de maintenir cette ligne. Ils ont ajouté que l'équipe municipale souhaitait également le maintien du tarif des abonnements de transport scolaire au prix actuel.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 heures.



Le Maire,
Pascal DAVID

Intégration QUINCIEUX

Domanialité des voies

- Nationale
- Départementale
- Communautaire (37,5 km)
- Communale
- Privée
- En attente

Voirie Ressources Juridique Domanialité
Voirie Territoriale de Proximité Nord
Cartographie : Voirie Qualité SIG

Direction de la Voirie

06/12/2013



1:17 000

Format A3



QUINCIEUX - Liste des futures voies communautaires (avec linéaire)

Nom de la voie	Linéaire (ml)
Chemin de Chamalan	374
Chemin de Gevris	635
Chemin de Jerusalem	313
Chemin de la Blancherie	502
Chemin de la Bottière	339
Chemin de la Charrière du puits	302
Chemin de la Grande Charrière	411
Chemin de la Halte	336
Chemin de la Paillasse	1 206
Chemin de la Passerelle	644
Chemin de la Plage	252
Chemin de la Queue de l'Île	1 500
Chemin de la Sale	1 091
Chemin de Lafrary	895
Chemin de l'Île Beyne	1 001
Chemin des Bruyères	913
Chemin des Grenettes	2 150
Chemin des Jaccollets	594
Chemin des Poyets	376
Chemin des Serves	320
Chemin des Terres Blanches	790
Chemin du château	593
Chemin du Crouloup	462
Chemin du Lavoir	189
Chemin du Rivat	830
Chemin Neuf	464
Chemin Pierre Alexandre Guillet	419
Chemin Rural 21	437
Chemin Rural 36	496
Chemin Rural 45	872
Chemin Rural 47	674
Chemin Rural 50	624
Chemin Rural 51	316
Chemin Rural 52	363
Chemin Rural 58	814
Chemin Saint Laurent	248
Impasse de Fournieu	123
Impasse des Terres Blanches	106
Impasse du frêne	119
Impasse du Grand Veissieux	108
Passage Robert Namiand	142
Place de l'Eglise	82
Place du Souvenir Français	89
Place Saint Jean	35
Pont de Pierre Blanche	300
Route des Chères	516
Route du Fouilloux	1 674
Rue Antoine-Marius Bérerd	253
Rue de Billy le Jeune	942
Rue de Billy le Vieux	1 086
Rue de la Chapelle	1 009
Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord	693
Rue des Flandres	90
Rue des Genestels	1 072
Rue des Verchères	412
Rue du 8 Mai 1945	819
Rue du Commerce	97
Rue du Port Macon	507
Voie Communale 201	126
Voie Communale 22	355
Voie Communale 401	847
Voie Communale 417	308
Voie communale 422	913
Voie Communale 7	1 827
(vide)	417
Total	37 811

QUINCIEUX - Liste des futures voies communautaires (avec linéaire)

Nom de la voie	Linéaire (ml)
Chemin de Chamalan	374
Chemin de Gevris	635
Chemin de Jerusalem	313
Chemin de la Blancherie	502
Chemin de la Bottière	339
Chemin de la Charrière du puits	302
Chemin de la Grande Charrière	411
Chemin de la Halte	336
Chemin de la Paillasse	1 206
Chemin de la Passerelle	644
Chemin de la Plage	252
Chemin de la Queue de l'Ille	1 500
Chemin de la Sale	1 091
Chemin de Lafrary	895
Chemin de l'Ille Beyne	1 001
Chemin des Bruyères	913
Chemin des Grenettes	2 150
Chemin des Jaccollets	594
Chemin des Poyets	376
Chemin des Serves	320
Chemin des Terres Blanches	790
Chemin du château	593
Chemin du Crouloup	462
Chemin du Lavoir	189
Chemin du Rivat	830
Chemin Neuf	464
Chemin Pierre Alexandre Guillet	419
Chemin Rural 21	437
Chemin Rural 36	496
Chemin Rural 45	872
Chemin Rural 47	674
Chemin Rural 50	624
Chemin Rural 51	316
Chemin Rural 52	363
Chemin Rural 58	814
Chemin Saint Laurent	248
Impasse de Fournieu	123
Impasse des Terres Blanches	106
Impasse du frêne	119
Impasse du Grand Veissieux	108
Passage Robert Namiand	142
Place de l'Eglise	82
Place du Souvenir Français	89
Place Saint Jean	35
Pont de Pierre Blanche	300
Route des Chères	516
Route du Fouilloux	1 674
Rue Antoine-Marius Bérerd	253
Rue de Billy le Jeune	942
Rue de Billy le Vieux	1 086
Rue de la Chapelle	1 009
Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord	693
Rue des Flandres	90
Rue des Genestels	1 072
Rue des Verchères	412
Rue du 8 Mai 1945	819
Rue du Commerce	97
Rue du Port Macon	507
Voie Communale 201	126
Voie Communale 22	355
Voie Communale 401	847
Voie Communale 417	308
Voie communale 422	913
Voie Communale 7	1 827
(vide)	417
Total	37 811